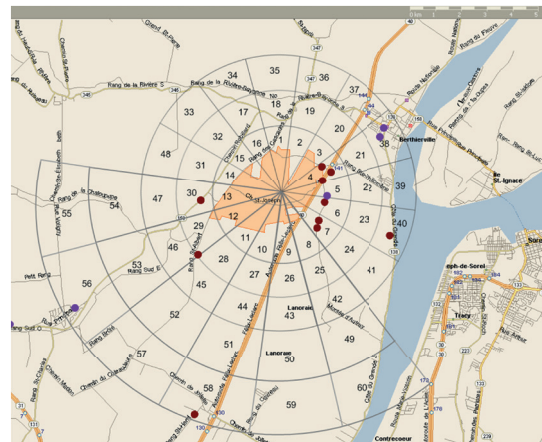


Pour fin d'analyse, les observateurs d'odeurs sont répartis dans 60 secteurs identifiés sur la carte ci-dessous.



D. Trois moyens pour signaler une odeur

Si vous constatez des odeurs, vous pouvez les signaler de trois façons :

- Participer au comité de suivi des odeurs en communiquant avec Samuel Lévêque chez WSP au **514 247-5815**

- **Communiquer directement avec Dépôt Rive-Nord au 450 836-2546**
- Formuler une plainte au MELCCFP : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/plaintes/plaintes-env.htm>

RAPPEL DE LA MISSION

Le mandat du comité de vigilance est de : « Faire des recommandations sur l'élaboration et la mise en œuvre de mesures propres à améliorer le fonctionnement des installations et à atténuer ou à supprimer les impacts du lieu actuel et projeté sur le voisinage et l'environnement. »

Pour mieux remplir sa mission, le comité a ajouté à son mandat un volet communication. Il se fait un devoir de recevoir les commentaires, les demandes d'information et les préoccupations de la population (450 836-7532 ou vigilancedrn@hotmail.com) et d'y donner suite dans les meilleurs délais.

De plus, le comité de vigilance pourrait faire appel au MELCCFP pour qu'il intervienne s'il croyait que l'entreprise ne respectait pas les conditions de ses certificats d'autorisation.

COMPOSITION

Le comité de vigilance est composé de 13 membres, représentants-citoyens, représentants des municipalités et des MRC concernées, des groupes environnementaux, du milieu agricole et de l'entreprise. Monsieur Marc Corriveau est le président du comité et madame Colette Schwartz en est la secrétaire.

REPRÉSENTANTS DES MRC

Pierre Guilbault,
maire,
Notre-Dame-de-Lourdes,
MRC de Joliette

Robert Pufahl,
maire,
Sainte-Geneviève-de-Berthier,
MRC de D'Autray

REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX

Marie-Ève Mondor,
conseillère,
municipalité de Lanoraie

Maurice Marchand,
conseiller,
municipalité de Saint-Thomas

Isabelle Fontaine,
conseillère,
municipalité de Berthierville

René Darveau,
conseiller, municipalité de
Sainte-Geneviève-de-Berthier

CIToyENS

Marc Corriveau,
président,
municipalité de Saint-Thomas

Jacinthe Brissette,
municipalité de Lanoraie

Joanne Perreault,
municipalité de Berthierville

André Langlois,
municipalité de
Sainte-Geneviève-de-Berthier
(1^{ère} rencontre mars 2024)

REPRÉSENTANTS D'ORGANISMES

Angela Bedoya,
Conseil régional de
l'environnement de Lanaudière

Henri Thouin,
représentant du syndicat UPA
Kildare-Lanaudière

DÉPÔT RIVE-NORD

Luc Turcotte,
directeur général

Informez-vous

L'ordre du jour de chacune des rencontres du comité ainsi que les procès-verbaux de ces rencontres sont disponibles après leur adoption sur le site Internet des municipalités dans certains cas ainsi que sur le site de DRN à www.ebiqc.com/services/service-disposition-dechets/parc-de-technologies-environnementales

Communiquez avec nous

Nous tenons à rappeler que nous faisons appel à vous, citoyens. Faites-nous part de vos questions, préoccupations et commentaires. Nous vous répondrons dans les meilleurs délais.

TÉLÉPHONE : 450 836-7532

COURRIEL : vigilancedrn@hotmail.com

VOUS POUVEZ ÉGALEMENT COMMUNIQUER DIRECTEMENT AVEC VOTRE MUNICIPALITÉ.



BULLETIN D'INFORMATION
Volume 16, numéro 1
Printemps 2024

NOUS TRAVAILLONS AVEC VOUS ET POUR VOUS

MOT DU PRÉSIDENT

Cette année encore, le comité de vigilance a suivi les grands dossiers relatifs aux préoccupations de la population concernant les activités de Dépôt Rive-Nord :

- Émissions d'odeurs;
- Suivi de la qualité de l'eau au pourtour du site;
- Suivi des émissions de biogaz à la surface du site;
- Évolution du fonds de postfermeture.

Nous pouvons affirmer que DRN fait un suivi de tous ces dossiers.

Par ailleurs, un élément a particulièrement retenu notre attention. Il s'agit de l'augmentation continue de matières résiduelles à enfouir au Québec. 30 % de de ces déchets est constitué de matières résiduelles d'origine domestique. Cette tendance signifie que, si chaque citoyen ne donne pas un coup de barre, la quantité de déchets ne va pas cesser d'augmenter. Notre visite à l'écocentre et au Centre de tri de Joliette nous a bien démontré qu'il est essentiel que chacun fasse un effort pour mieux trier les matières résiduelles recyclables et compostables pour réduire la quantité de rejets qui doit être enfouie. C'est nous tous collectivement, individus,

commerces et industries qui produisons ces déchets. Donc en 2024, faisons un effort collectif, d'abord pour réduire notre consommation de produits éphémères et, deuxièmement, pour mieux trier les résidus de notre consommation.

En terminant, je veux réitérer que vos commentaires sont toujours les bienvenus, qu'ils me soient adressés personnellement ou à l'adresse indiquée à la fin de ce bulletin.

Marc Corriveau
Président du comité de vigilance
Lieu d'enfouissement technique
de Saint-Thomas

MOT DE L'ENTREPRISE

Une saine gestion des matières résiduelles est une activité essentielle au maintien de l'hygiène et de la santé publique au même titre que l'épuration des eaux usées et la production d'eau potable. Une gestion inappropriée des matières résiduelles générées par les activités humaines quotidiennes se traduirait inévitablement par des impacts significatifs sur la santé des populations et la préservation de l'environnement.

Au Québec, le rythme d'augmentation des quantités de matières résiduelles à éliminer surpasse le rythme d'augmentation de

la population. La quantité de matières résiduelles devant être éliminées en 2021 s'établissait à 6 160 000 tonnes alors qu'elle se situait à 5 848 000 tonnes en 2018, une augmentation de 312 000 tonnes. En considérant que la population du Québec atteint 9 000 000 d'habitants en 2024, il s'agit de plus de 6 444 000 tonnes de matières résiduelles qui doivent être éliminées annuellement.

En assurant une élimination sécuritaire des matières résiduelles admises, le lieu d'enfouissement technique de Dépôt Rive-Nord à Saint-Thomas est une

infrastructure stratégique pour le Québec. Il contribue à maintenir l'hygiène publique sur les territoires desservis, tant pour les citoyens, les industries, les commerces et les institutions.

Luc Turcotte
Directeur général
Dépôt Rive-Nord

I. BILAN 2023 DU COMITÉ DE VIGILANCE ET PERSPECTIVES 2024

BILAN

Le comité a tenu quatre rencontres en 2023. Les principaux sujets qui ont marqué l'année sont identifiés ci-dessous :

- Il y a eu quelques changements au sein du comité. La représentante du CREL (Conseil régional de l'environnement de Lanaudière) a été remplacée. Un poste demeure vacant, celui de représentant-citoyen de Ste-Geneviève-de-Berthier. Il a été pourvu au début de l'année 2024.
- Le consultant AECOM a déposé le Rapport annuel du suivi de l'eau. Les conclusions sont présentées dans ce bulletin.
- Portrait de l'évolution de la génération de biogaz dans les anciennes cellules.
- Le reboisement du parc de dépôt nord progresse plus lentement que prévu. C'est

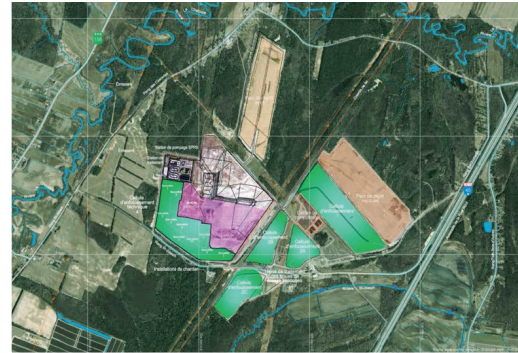
dans ce contexte que le comité souhaiterait que DRN puisse épandre un terreau fertile pour faciliter sa revégétation. Cette pratique devrait être préalablement approuvée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

- Le revêtement de la plateforme du centre de compostage a été refait pour assurer sa durabilité et son étanchéité.

TRAVAUX À VENIR

- Travaux de forage de 34 puits supplémentaires pour assurer un captage optimal des biogaz;
- Travaux de recouvrement final par la mise en place de 94000 m² de géomembrane imperméable;

- Travaux d'aménagement d'un secteur du parc de dépôt nord-est pour y disposer les matériaux d'excavation excédentaires;
- Travaux d'augmentation de la capacité de traitement de l'unité de désulfuration afin d'assurer la production de gaz naturel renouvelable.



Aménagement du lieu d'enfouissement de Saint-Thomas

2. RAPPORT SUR LES DOSSIERS IMPORTANTS

2.1 VISITE DU CENTRE DE TRI DE LANAUDIÈRE ET DE L'ÉCOCENTRE DE LA MRC DE JOLIETTE

CENTRE DE TRI

À l'automne, les membres du comité ont eu l'occasion de faire une visite guidée du centre de tri et de l'écocentre. Les éléments qui se dégagent sont les suivants :

- Le centre compte sur 45 employés pour faire le tri des matières.
- Le tri se divise en trois parties. Une première partie réalisée manuellement pour enlever les matières qui visiblement ne sont pas recyclables.
- Le centre reçoit toutes les matières de la collecte des matières recyclables : papier léger et épais (carton), plastique, métal et verre. Ces matières représentent 30000 tonnes par année et sont acheminées au centre à raison de 25 camions par jour.
- Après traitement, 90 % des matières reçues sont vendues essentiellement à des clients locaux et le 10 % des matières restantes constitue des rejets. Ces rejets sont

essentiellement des matières non recyclables que les résidents ont mis dans les bacs ainsi que des matières de mauvaise qualité constituées notamment de plastique mélangé ou des matières pour lesquelles il n'existe pas encore de débouchés de valorisation, comme le plastique souple.



ÉCOCENTRE DE LA MRC DE JOLIETTE

L'écocentre a été créé il y a deux ans. Il est un endroit où les citoyens peuvent venir déposer toutes leurs matières recyclables dont le centre

disposera selon leur nature et qualité :

- Bois et matières compostables
- Branches d'émondage
- Matériaux de construction et de démolition
- Métal, fer, aluminium, cuivre, autres métaux
- Meubles, matelas et électroménagers
- Pièces de béton, roches, asphalte, briques
- Pneus usés d'automobile (sans les jantes)
- Pneus et chambres à air de vélo
- Terre non contaminée, incluant le sable
- Rallonges électriques et lumières de Noël

En plus des matières identifiées ci-dessus, il accepte aussi les matières pouvant être réemployées : meubles, électroménagers, etc. L'écocentre entend mettre en valeur cette activité qui donne une deuxième vie aux matières. Élément intéressant, le centre met à la disposition des citoyens un camion électrique pour le transport des matières.

2.2 SUIVI DE LA QUALITÉ DES EAUX

Le Rapport de suivi de l'eau 2023 peut sembler répétitif par rapport à ceux des années précédentes, mais c'est une bonne nouvelle. Cela démontre que la situation demeure stable et que la bonne qualité de l'eau se maintient sur le site et au pourtour.

A. Démarche générale

Depuis 1978, le lieu d'enfouissement de DRN fait l'objet d'un suivi environnemental. L'objectif

principal du programme de suivi est de mesurer l'évolution de la qualité de l'eau souterraine et de l'eau de surface dans le secteur des activités de gestion des matières résiduelles. Au fil des années, ce suivi a constamment évolué de manière à s'adapter aux normes et aux conditions d'exploitation en vigueur. Le suivi environnemental comporte aujourd'hui six (6) volets distincts :

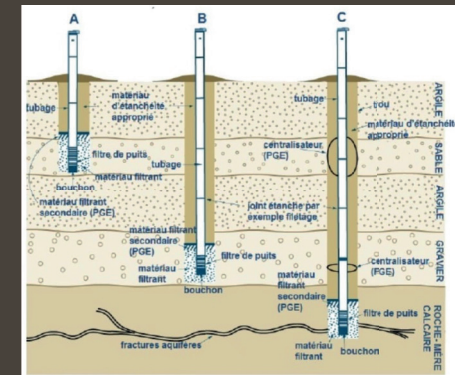
1. Suivi de la qualité des eaux souterraines et de surface dans le secteur des activités de gestion des matières résiduelles;
2. Suivi des eaux en aval du centre de compostage;
3. Suivi des eaux des puits des particuliers;
4. Suivi de la qualité des eaux pompées à la rivière La Chaloupe;

5. Suivi des eaux souterraines et des eaux de surface au périmètre de la cellule d'enfouissement technique;
6. Suivi des eaux souterraines faisant une résurgence dans la rivière Saint-Joseph.

Depuis 2006, toutes les étapes de planification, de réalisation, de coordination et d'analyse sont effectuées par un consultant indépendant, AECOM, pour le compte de DRN.

Ce suivi est remis chaque année au MELCCFP qui fait aussi ses propres suivis.

La carte ci-dessous indique les endroits où sont prélevés les échantillons d'eau d'année en année.



Prélèvement d'échantillons d'eau souterraine à trois niveaux différents

2.3 ÉMISSION DE BIOGAZ

La génération de biogaz par les cellules fermées il y a 20 ou 30 ans a réduit considérablement. Alors qu'elles généraient environ 1 500 pi³/minute de biogaz à la fin des années 90, elles génèrent maintenant moins que 500 pi³/minute de biogaz.

2.4 RAPPORT DE SUIVI DES ODEURS 2023

A. Signalement transmis au MELCC en 2023

Au cours de l'année, le Ministère a enregistré deux signalements de la part des citoyens.

B. Suivi de la qualité des eaux au droit du LET

L'objectif du suivi est de mesurer l'évolution de la qualité de l'eau souterraine et de l'eau de surface dans le secteur des activités de DRN. Des levées piézométriques et des échantillons d'eau (souterraines et de surface) sont prélevés dans environ 90 puits d'observation et 4 stations d'échantillonnage répartis sur un territoire de près de 1 000 ha, deux à trois fois par année selon les endroits.

Les résultats obtenus au cours de l'année 2023 confirment les observations effectuées au cours des dernières années. Ainsi, on constate que seuls les secteurs situés au périmètre immédiat des anciennes sous-cellules exploitées selon le principe d'atténuation naturelle (Cellules 1, 2A, 2B et 2C) témoignent de l'influence de l'enfouissement des matières résiduelles sur la qualité de l'eau souterraine. Sur le reste de l'ensemble du site, aucune influence significative des activités d'enfouissement n'est observée.

C. Qualité de l'eau des puits des particuliers

Le programme annuel de suivi des puits des particuliers est réalisé depuis 2004 pour s'assurer que la qualité de l'eau des puits des particuliers n'est pas affectée par les opérations de DRN. Trente-deux (32) ouvrages de captage sont suivis en alternance chaque année. En 2023, onze (11) ouvrages de captage ont été échantillonnés. Pour les vingt-deux (22) paramètres physico-chimiques testés en 2023, les résultats démontrent que la qualité de ces eaux n'est pas affectée par les activités de DRN.

D. Suivi du centre de compostage

La qualité des eaux souterraines près du centre de compostage est vérifiée à partir d'un puits de captage quatre fois par année. Les résultats recueillis en 2023 ainsi que lors des dernières années indiquent que la qualité des eaux

souterraines s'est appauvrie à partir du début des années 2000. Cette baisse de qualité pourrait s'expliquer par la présence des cellules 1 et 2A situées de part et d'autre et dont l'exploitation a été réalisée pendant plusieurs années selon le principe d'atténuation naturelle. La plateforme du centre a été refaite cette année pour assurer sa durabilité et son étanchéité.

E. Suivi de la qualité des eaux pompées à la rivière La Chaloupe

Les résultats de 2023 indiquent que, dans l'ensemble, les eaux issues de la station de traitement respectent les concentrations et les charges allouées à l'effluent pour la majorité des critères visés par les OER et que le système de traitement est très efficace au regard des taux élevés d'enlèvement de la DBO₅, de l'azote ammoniacal et des MES.

F. Suivi des eaux souterraines au périmètre de la cellule d'enfouissement technique

Les résultats recueillis en 2023 n'indiquent aucune détérioration de la qualité des eaux souterraines. Il apparaît donc que la cellule d'enfouissement technique ne constitue pas une source de contamination des eaux souterraines.

G. Suivi des eaux souterraines faisant résurgence à la rivière Saint-Joseph

Le suivi environnemental de la qualité des eaux souterraines faisant résurgence dans la rivière Saint-Joseph est réalisé à partir de dix (10) puits d'observation. En général, les résultats de 2023 indiquent que la qualité des eaux souterraines respecte assez bien les critères de qualité établis par le MELCCFP.

H. Conclusions générales

Les résultats obtenus au cours de l'année 2023 confirment les observations effectuées au cours des dernières années. Aucune influence significative des activités d'enfouissement n'est observée sur la qualité des eaux souterraines. Le niveau des eaux souterraines demeure stable et se situe près de la surface du terrain naturel, soit à moins de 5 m.

Une mesure des émissions de surface est faite par le consultant WSP trois fois par année pour valider l'efficacité de la collecte de biogaz et de l'étanchéité de l'ensemble des cellules nouvelles et anciennes. Ainsi, des mesures de biogaz sont

prises à plus de 9000 points, tous localisés par GPS. L'entreprise fait aussi les réparations qui s'imposent, le cas échéant.

B. Signalement à DRN

DRN a reçu cinq signalements. Un suivi a rapidement été fait auprès de chacune des personnes. Par ailleurs, les membres du comité ont souligné qu'il y a eu quelques épisodes d'odeurs durant l'été.

C. Rapport du comité des odeurs

Les membres du comité des odeurs ont fait un seul signalement auprès de WSP, le consultant responsable de recevoir les avis.